



Déclaration conjointe sur la classification, par le Surface Transportation Board, de l'acquisition de l'Iowa Northern Railway par le CN

1^{er} mars 2024 – Dans une décision rendue hier, le Surface Transportation Board (STB) a conclu que le projet de regroupement du CN avec l'Iowa Northern Railway Company est une transaction « mineure ». Dans sa décision, le STB déclare que « les expéditeurs de l'Iowa Northern Railway pourraient bénéficier de gains d'efficacité opérationnelle et d'un accès aux marchés grâce à un service par transporteur unique sur le réseau combiné du CN et de l'Iowa Northern Railway », et que « la transaction proposée ne semble pas avoir d'effets anticoncurrentiels importants ». La décision du STB est accessible [ici](#). En réponse à la décision du STB, Nicholas Clark, vice-président Région du Sud du CN et William Magee, président-directeur général de l'Iowa Northern Railway, déclarent ce qui suit :

« Nous sommes heureux que le Surface Transportation Board ait accepté la demande du CN et de l'Iowa Northern Railway et classé notre transaction comme étant mineure. Nous remercions le STB et son personnel pour leur travail acharné et l'attention minutieuse qu'ils ont accordée à notre demande. L'Iowa Northern Railway et le CN demeurent concentrés sur leur engagement à l'égard de la clientèle, du personnel, des collectivités et d'autres intervenants en ce qui a trait aux avantages du regroupement. En collaboration avec notre clientèle et notre personnel, nous planifions actuellement l'intégration réfléchie et sécuritaire de l'Iowa Northern Railway. Nous attendons avec impatience le reste du processus d'approbation du STB. Notre grande entreprise pourra alors continuer d'offrir un service ferroviaire sécuritaire, fiable et adapté aux besoins de notre clientèle, en Iowa comme ailleurs. »

Comme le CN et l'Iowa Northern Railway l'ont expliqué dans leur demande, les avantages de la transaction sont nombreux :

- La clientèle bénéficiera d'un nouveau service par transporteur unique entre l'Iowa Northern Railway et le CN, tout en continuant à avoir accès aux options interréseaux actuelles entre l'Iowa Northern et d'autres transporteurs ferroviaires.
- Pour le secteur du traitement des céréales en Iowa, le CN déploiera les meilleures pratiques en place auprès de l'Iowa Northern Railway et du CN afin de répondre à la demande de la clientèle en matière de transport ferroviaire.
- La clientèle de l'Iowa Northern Railway aura accès à davantage de wagons et de locomotives grâce au parc du CN.
- L'Iowa Northern Railway aura quant à elle accès à davantage de ressources financières pour effectuer les investissements nécessaires à sa croissance future et pour assurer sa résilience en cas de catastrophe naturelle.

- Par ailleurs, le responsable de l'intégration commerciale au CN collabore activement avec la clientèle et le personnel dans le cadre de la planification réfléchie et sécuritaire de l'Iowa Northern Railway.

Ressources et renseignements supplémentaires

[Le CN en voie d'acquérir l'Iowa Northern Railway](#)

[Regroupement du CN et de l'Iowa Northern Railway](#)

À propos du CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI)

Le CN est un chef de file mondial du transport et un partenaire commercial majeur. Essentiel à l'économie, aux clients et aux collectivités qu'il dessert, le CN achemine annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord. Le réseau du CN relie les côtes est et ouest du Canada au sud des États-Unis par un réseau ferroviaire de 18 800 milles. Le CN et ses filiales contribuent à la prospérité des collectivités et au commerce durable depuis 1919. Le CN maintient son engagement à l'égard des programmes de responsabilité sociale et de gérance environnementale.

À propos de l'Iowa Northern Railway

Établie à Waterloo, l'Iowa Northern Railway Company est un réseau de transport essentiel qui facilite le développement économique des collectivités desservies. La compagnie, dirigée par la famille Sabin, est depuis longtemps considérée comme l'un des principaux chemins de fer d'intérêt local indépendants du pays, dont la croissance est la plus rapide.

Énoncés prospectifs du CN

Certains énoncés contenus dans la présente déclaration constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et aux termes des lois canadiennes régissant le commerce des valeurs mobilières. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses, comme le risque que l'opération d'acquisition de l'IANR, qui est soumise à l'approbation des autorités réglementaires, ne soit pas réalisée. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables. Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs, de changements de situations ou de changements de convictions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective. On pourra trouver une description des principaux facteurs de risque dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Sources :

Médias

Jonathan Abecassis

CN

Premier directeur Affaires publiques
et relations avec les médias

438 455-3692

media@cn.ca

Demandes des clients

Stephanie Rogers

CN

Chef d'équipe Intégration,
Ventes et Marketing, Vrac

708 728-5386

stephanie.rogers@cn.ca

Joshua D. Sabin

Vice-président Administration et
chef de cabinet

Iowa Northern Railway Company

319 888-7064

jossabin@iowanorthern.com